

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget annexe les Hurlevents

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, M. VUILLEMIN Benoit

Excusés :

Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme SEGARD Violette donnant pouvoir à Mme CASTILLON Nathalie

Absents :

M. FABREGUES Daniel
M. GAULARD Claude,
M. MOREL Christian
Mme PRAOM Margaux

Mme BAUD GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2025 ;

Vu la délibération actant le passage des budgets communaux de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération du débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 18 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 05 mars 2025 ;

Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 14 mars 2025 ;

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre les dépenses et les recettes ;

Considérant que la section d'investissement affiche un solde positif grâce aux recettes issues de la commercialisation des lots du lotissement, ces fonds sont destinés à financer les investissements futurs, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les budgets annexes 2025, élaboré en cohérence avec les orientations budgétaires définies lors du débat du 18 février 2025 et validé en commission finances ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT), cette délégation devant être renouvelée chaque année lors du vote du budget primitif ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des ajustements budgétaires opérés lors de la séance la plus proche ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER et VOTER** par chapitre le Budget Annexe Hurlevents 2025 ;
- **D'ADOPTER** les deux sections comme présentées ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget communal, budget annexe du périscolaire et budget forêt sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES	
	Intitulé	BP 2025		Intitulé	BP 2025
FONCTIONNEMENT	011-Charges à caractère général	1 041 100.00 €		70-Produits des services et du domaine	1 176 786.00 €
	012-Charges de personnel	0.00 €		75- Autres produits de gestion courante	0.00 €
	66-Charges financières	20 000.00 €		77-Produits spécifiques	0.00 €
	67-Charges spécifiques	0.00 €			
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 061 100.00 €		Total recettes réelles de fonctionnement	1 176 786.00 €
	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 075 559.74 €		042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 100.00 €
	023-Virement à la section d'investissement	0.00 €			
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 075 559.74 €		Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 061 100.00 €
				002-Excédent de fonctionnement reporté de 2024	0.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 136 659.74 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 237 886.00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

101 226.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES				RECETTES		
	Intitulé	BP2025	RAR 2024		Intitulé	BP2025	RAR 2024
INVESTISSEMENT	16- Emprunts et dettes assimilées	35 480.00 €			16- Emprunts et dettes assimilées	500 000.00 €	
	Total dépenses réelles d'investissement	35 480.00 €	0.00 €		Total recettes réelles d'investissement	500 000.00 €	
			0.00 €		040-Opérations d'ordre	1 075 559.74 €	
	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 100.00 €			021-Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	
	Total dépenses d'ordre d'investissement	1 061 100.00 €			Total recettes d'ordre d'investissement	1 075 559.74 €	
			0.00 €		001 Excédent d'investissement reporté 2024	21 020.26 €	
	TOTAL	1 096 580.00 €	0.00 €		TOTAL	1 596 580.00 €	0.00 €

500 000.00 € Excédent de l'opération

TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)

1 096 580.00 €

TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)

1 596 580.00 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Délibérations transmises à PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



Fait à Saône, le 25 mars 2025
M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN